

CAPD 06 Septembre 2013

Compte-rendu SNUipp-FSU 34

Ordre du jour exceptionnel :

Présentation DASEN adjoint : Gilbert Cambes (vient d'Auvergne).
Contenu d'être parmi nous ; note le respect de la parité de cette commission.

Déclaration SNUipp-FSU. Réponse de la DASEN Mme Filho : le ministre serait d'accord avec pas mal de réformes nécessaires mentionnées dans la déclaration, pas sur le volet formation.

1. Ineat / exeat :

Compte-tenu des nouvelles possibilités : 9 ineat accordés.

Les 5 RC 3 (rapprochement de conjoint 3° demande) entrent dans notre département.

Au titre du handicap : 2 entrants

Au titre du critère social : 1 entrant

Au titre de la régularisation d'une erreur administrative de la part de la DEC ;
1 entrant.

Nous interrogeons l'administration sur la constitution d'une liste complémentaire, eu égard à la date tardive. Réponse de la DASEN : en cas de désistement, les RC2 suivant le barème seront retenus, jusqu'à épuisement des 9 inéats.

2. Commissions d'entretiens :

Nous demandons la lecture des avis défavorables :

Poste fléché allemand :

1 avis défavorable : manque de compétences linguistiques du candidat.

Secrétaire réseau Lodève :

3 avis défavorables : aucune connaissance sur l'éducation prioritaire, en particulier sur le rôle de secrétaire de RRS - peu de connaissance sur les missions attendues - connaissance à actualiser, a du mal à s'abstraire du rôle d'enseignant.

Conseiller péda ASH :

3 avis défavorables : manque de connaissance sur ASH - Manque de connaissance sur le rôle d'un conseiller pédagogique, et sur l'ASH - peu de connaissance du champ du handicap, pas assez de recul.

Étonnement des délégués personnel concernant un des trois collègues ayant

un avis défavorable alors qu'il travaille dans l'ASH depuis des années.

Sur les appels à candidature en cours, nous serons informés par l'administration quand ils seront pourvus.

3. **Questions diverses** :

Dernières affectations. Un document nous est remis par l'administration. Pour les réouvertures, le poste a été systématiquement reproposé aux collègues victimes de la mesure de fermeture.

Le site de la DSDEN 34 est en train d'être mis à jour notamment en ce qui concerne l'organigramme, les écoles, les circonscriptions.

Peu de surnuméraires restent en renfort sur les circonscriptions : une petite vingtaine, en comptant les inévitables.

Fonctionnement des circonscriptions ASH (MM. Hirt et Louvois) : travail bicéphale, en séparant les dossiers. La répartition est donc transversale et non géographique.

Domaine commun : liaison avec les établissements, relation avec santé/social, inspections et formation, examens CAPA-SH, administration des écoles de l'IEN ASH, carte scolaire

Domaine M. Hirt : administratif circonscription ASH, maisons d'arrêt, pilotage des enseignants référents, enseignants de classe-relais, suivi des postes adaptés, service de gestion des AVS, évaluation des enseignants de RASED, SEGPA, CLIS et ULIS Orientation CDOEASD

Domaine M. Louvois : pédagogique ASH, suivi des unités en établissements médico-sociaux et sanitaires, relations avec parents et associations, responsabilité des informations informatiques sur l'ASH.

RASED : des chiffres vont nous être communiqués. M. Hirt rappelle que les RASED sont pilotés au niveau de la circonscription, selon les missions que leur confie l'IEN de circonscription (circulaire de 2009).

Le SNUipp-FSU rappelle son souhait d'un groupe de travail pour remédier aux déséquilibres géographiques persistants dans la répartition des RASED.

CDisation des AVS, i, Co, M : horizon 2014 (loi nécessaire) ; possible pour les personnes en contrat AED qui ont 6 années de service, y compris rétroactivement au 1^{er} janvier 2013. Ils seront recrutés par la DASEN. L'administration les a identifiés, va leur proposer à tous, d'ici une semaine un CDD de 20h, catégorie C, pour faire la jointure en attendant la sortie du texte définitif.

Le calendrier des CAPD et GT va nous être communiqué bientôt.

Nous soulevons le souci de cadrages proposés de manière très ferme par certaines circonscriptions sur les APC. L'INA rappelle que la circulaire départementale, transcrivant l'orientation ministérielle, laisse la liberté aux conseils des maîtres de cette organisation, avec une validation de l'IN. Cette liberté sera rappelée aux IN.

Nous réitérons une demande d'allègement de service : La DASEN y répond favorablement à titre exceptionnel.

Les passages à la HC seront transmis aux collègues concernés dès que possible.